



# GRAND JEU CONCOURS : IPHONE 6S

10 Octobre 2015

## Article 1 : Société organisatrice

La société NALA MULTIMEDIA, SARL au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé au 87, quai de Queyries 33800 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 488 090 069, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, sous la forme d'un tirage au sort, intitulé « Grand jeu concours La Marchande : Iphone 6S ». Ce jeu gratuit débutera le samedi 10 octobre 2015 à 9h00 et prendra fin le dimanche 25 octobre 2015 à 23h59 dans les conditions prévues au présent règlement.

## Article 2 : Accès au jeu

Ce Jeu concours est annoncé et accessible sur le site [www.lamarchande.com](http://www.lamarchande.com) du samedi 10 octobre 2015 à 9h00 et prendra fin le dimanche 25 octobre 2015 à 23h59, dates et heures de connexion françaises faisant foi.

Il est expressément rappelé ici que la participation au jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

## Article 3 : Inscription et participation au jeu

3.1 La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

3.2 Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. NALA MULTIMEDIA se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

3.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook ou plusieurs emails ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook ou d'un autre email ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Il est interdit d'utiliser de fausses adresses emails ou des emails « jetables » pour participer au concours. Toute participation avec ces emails ne seront pas validées.

De plus, si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du site ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation aux évolutions du site et/ou de son exploitation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

Toute modification du présent règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

#### Article 4 : Modalités de participation

3.1 Ce jeu se déroule sur le site La Marchande ([www.lamarchande.com](http://www.lamarchande.com)) aux dates indiquées dans l'article 1.

3.2 La participation au jeu s'effectue en respectant ces deux conditions cumulatives :

1 – S'être **inscrit gratuitement** obligatoirement avec son compte Facebook sur La Marchande à la date de fin du concours (concours valable pour les membres déjà inscrits et pour les nouveaux membres qui s'inscriront aux dates indiquées dans l'article 1). Si vous avez un compte manuel, pour participer, vous devez vous connecter avec votre identifiant mail et lier votre compte Facebook dans la rubrique « Mon compte ».

2 – Avoir au moins **une annonce active** à la fin du jeu concours, lors du tirage au sort sur le site [www.lamarchande.com](http://www.lamarchande.com)

A noter que le participant peut **augmenter ses chances de gagner** :

- **Chaque suivi et chaque recommandation = une chance de + de gagner**
- **En likant la page Facebook La Marchande (<https://www.facebook.com/LaMarchande>) et en commentant le post dédié au jeu concours = une chance de + de gagner** (taguez vos amis: le participant peut mentionner plusieurs amis dans son commentaire. Il lui faut écrire « @ » dans la zone de commentaire du post Facebook puis choisir l'ami dans la liste. Chaque ami ayant participé grâce au « tag » dans les commentaires lui rapporte une chance de plus de gagner le lot lors du tirage au sort final.

A noter qu'un participant peut commenter plusieurs fois, mais une seule participation sera retenue.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu. Le joueur s'engage à transmettre à l'Association organisatrice des informations exactes.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non- réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Le jeu étant accessible également sur et depuis la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

#### Article 5 : Attribution des lots

Le gagnant sera tiré au sort dans les 7 jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté par email au plus tard 7 jours après l'annonce du gagnant du tirage au sort . Il devra alors confirmer son acceptation du lot dans un délai de 48 heures maximum.

Tout formulaire d'expédition incomplet erroné et/ou illisible ne donnera droit à aucun droit porteur et la participation sera invalidée.

Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni repris, ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises, ni transmis à une autre personne.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les prix sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en monnaie ou devise de toute nature ou contre un autre bien ou service.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité. Toutes informations fausses d'identité ou de qualité entraînent la nullité de la ou des participations du participant. Une photo sera appréciée mais ne sera publiée, en particulier sur la page Facebook La Marchande, qu'avec l'accord du gagnant.

#### Article 6 : Dotations

Un iPhone 6 S 16 GO (Apple) d'une valeur totale de 750 euros. Couleur au choix.

#### Article 7 : Acceptation du règlement du jeu

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

#### Article 10 : Litige et loi applicable

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.